



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

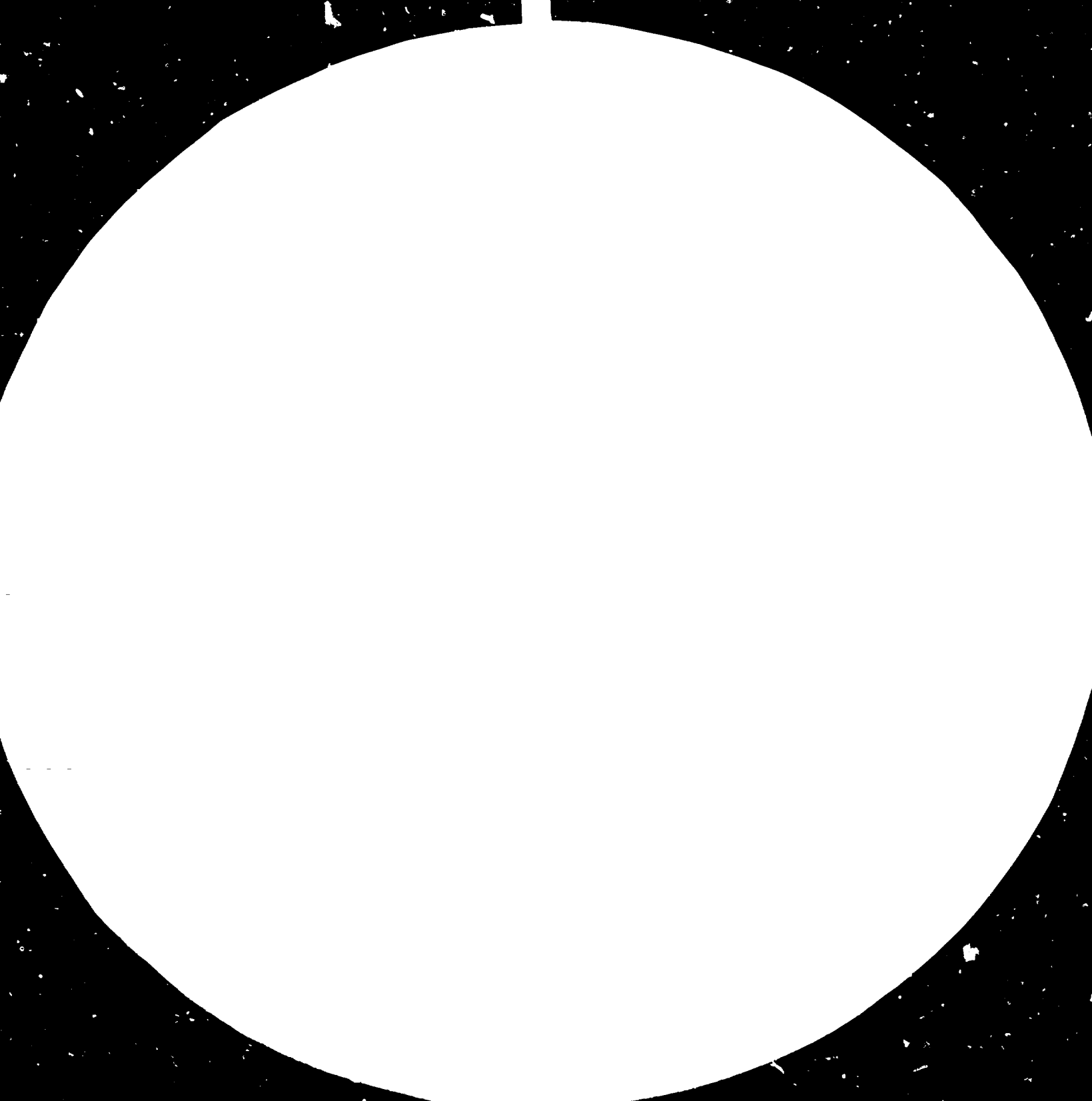
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

12614-F

Distr. GÉNÉRALE

UNIDO/IS.391
16 juin 1983

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT
DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE^{*}

Études de cas préliminaires sur la participation actuelle des femmes
dans les industries précitées et sur les possibilités d'un
renforcement effectif de cette participation^{**}

714

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Le résumé et les conclusions de la présente étude ont été rédigés sur la base des recherches et de l'analyse auxquelles des consultants locaux ont procédé sur le terrain. Les désignations utilisées et la présentation du document ne sauraient traduire quelque opinion que ce soit du Secrétariat des Nations Unies sur le statut juridique des pays, des villes ou des régions cités, ou sur les autorités de ces pays, de ces villes ou de ces régions non plus que sur la délimitation de leurs frontières ou de leurs limites.

** Le présent document ne contient que les chapitres I et II. Le chapitre III, qui contient les rapports par pays sur l'industrie textile et le chapitre IV qui contient les rapports par pays sur l'industrie alimentaire figurent en addenda au présent document.

V.83-57266

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
II. RESUME DES RESULTATS ET CONCLUSIONS PRINCIPAUX	7
A. <u>Industrie textile</u> : Etude sur dossier sur la participation actuelle des femmes dans ce secteur de l'industrie et trois études de cas préliminaires menées en Colombie, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie	7
B. <u>Industrie alimentaire</u> : Etude sur dossier sur la participation féminine actuelle dans ce secteur de l'industrie et deux études de cas préliminaires menées en Sierra Leone et en Thaïlande	16

I. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

1. L'importance sans cesse croissante du rôle des femmes dans l'économie et la nécessité de faire en sorte qu'elles participent plus pleinement au processus de développement sont aujourd'hui largement reconnues. L'accent a été placé dans la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement sur les mesures à prendre pour que les femmes participent pleinement et effectivement à tous les aspects du développement économique. La stratégie reflète la nécessité de restructurer les systèmes économiques et sociaux qui s'accommodent des désavantages de la femme et les perpétuent^{1/}. La Déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix^{2/} ainsi que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international^{3/} renferment des objectifs fondamentaux analogues : ils mettent l'accent sur la nécessité urgente d'instaurer des relations socio-économiques nouvelles et équitables entre les pays industrialisés et les pays en développement et, dans ce contexte, entre les hommes et les femmes.

2. L'expérience montre que les changements découlant de l'intégration des pays en développement dans le système économique international conduisent souvent à toute une série de processus internes qui, au lieu de présenter des avantages pour les femmes, constituent parfois pour elles des désavantages. Les politiques internationales adoptées en matière de monnaie, de commerce, d'aide et de technologie, ne produisent pas en elles-mêmes un effet égalisateur, pour ne pas parler d'un effet bénéfique sur l'emploi des femmes et il conviendrait de prendre des mesures spécifiques dans ce sens^{4/}.

^{1/} A/RES/35/56, 20 janvier 1980, (Annexe, paragraphe 51).

^{2/} E/Conférence/66/34, Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975.

^{3/} Résolutions 3201(S-VI) et 3202(S-VI) du 1er mai 1974 de l'Assemblée générale.

^{4/} "Participation effective et intégration des femmes au développement : Rapport du Secrétaire général", document A/35/82, 27 mars 1980. I. Tinker et M. Bo Bramsen, dir. publ., Women and World Development, Washington, D.C., 1976.

3. A l'heure actuelle, la participation des femmes dans le secteur industriel et la valeur économique de leur contribution au développement industriel sont très limitées. De nombreux gouvernements se sont déclarés disposés à adopter des mesures susceptibles d'entraîner une participation plus importante et plus effective des femmes dans l'industrie. Ce processus suppose d'importantes modifications des politiques et des pratiques actuelles. D'une part, les barrières psychologiques, les conceptions et les traditions sociales en ce qui concerne les femmes dans le monde entier limitent leurs possibilités de participer à l'économie hors du foyer et de la famille et, plus précisément, d'occuper des emplois rémunérés dans l'industrie. D'autre part, lors de la formulation des politiques de développement et des plans industriels, il est peu tenu compte de l'ampleur et de la valeur de la participation potentielle des femmes au développement et les femmes ne participent pas réellement à l'élaboration de ces politiques et de ces plans.

4. L'intégration effective des femmes dans le processus de développement industriel rencontre toute une série d'obstacles et des mesures concrètes permettant de résoudre les problèmes existants devraient être prises sans plus tarder. Toutefois, pour pouvoir prendre de nouvelles initiatives efficaces, il est absolument indispensable que l'on puisse disposer de renseignements réalistes sur les ressources et l'infrastructure, leur développement possible, les facteurs sociaux et la situation locale des secteurs industriels spécifiques. Ces conditions essentielles n'existent pas et les renseignements dont on dispose ne répondent pas aux besoins minima. Si un certain nombre d'études générales ont été entreprises sur la participation des femmes au développement économique (certaines de ces études mettant l'accent sur le processus d'industrialisation), il semblerait que peu de recherches systématiques aient directement porté sur certains secteurs ou sous-secteurs spécifiques de l'industrie d'un pays ou d'un groupe de pays.

5. L'un des objectifs fondamentaux des études de l'ONUDI dont il est question dans le présent rapport était d'entreprendre des recherches sur les diverses possibilités, dans le contexte des efforts nationaux de développement actuellement déployés et des ressources disponibles à l'échelon local, de mobiliser la main-d'oeuvre féminine considérée comme force économique dans le cadre d'un développement plus dynamique et plus rentable de l'industrie textile et de l'industrie alimentaire. Le but ultime de ces recherches est de contribuer à une répartition équitable des bénéfices qui en résultent et, partant, d'améliorer les conditions de vie des femmes et de renforcer leur rôle dans la société.

6. De manière plus spécifique, les objectifs immédiats de ces études étaient d'évaluer les politiques, les comportements et les pratiques existants pouvant promouvoir ou contrecarrer la participation des femmes dans l'industrie textile et dans l'industrie alimentaire ainsi que d'identifier et d'évaluer les secteurs d'activités dans lesquels les femmes jouent un rôle important ou dans lesquels leur contribution pourrait être réellement accrue. Ces études avaient aussi pour but d'évaluer l'impact des techniques existantes et nouvelles sur cette contribution et d'identifier les facteurs socio-économiques ayant des incidences sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre féminine. Enfin, ces études devaient être orientées vers l'action tout en définissant dans leurs grandes lignes les mesures politiques à court terme et à long terme susceptibles d'aboutir à un accroissement de la participation des femmes au développement sectoriel et, si possible, en formulant des concepts et des recommandations sur des programmes spécifiques.

7. Le projet a été lancé conformément au paragraphe 10 a) du dispositif de la résolution ID/CONF.4/RES.1, adoptée par la troisième Conférence générale de l'ONUDI en février 1980^{5/} et aux mandats antérieurs du Conseil du développement industriel. Les secteurs industriels sélectionnés ont été à l'origine identifiés à la Réunion préparatoire sur le rôle de la femme dans l'industrialisation des pays en développement organisée par l'ONUDI en novembre 1978 et dont les recommandations portaient aussi sur l'industrie électronique et l'industrie pharmaceutique^{6/}

8. Il avait été envisagé à l'origine d'entreprendre une étude plus vaste et plus approfondie pour laquelle les préparatifs nécessaires ont commencé à la fin de 1979. Des consultations ont aussi été menées à cette époque avec la FAO et l'OIT sur la possibilité d'une action conjointe en particulier dans le domaine de la recherche sur le terrain. Des consultations ont aussi été menées avec le Service de la promotion de la femme du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires. De graves problèmes financiers

^{5/} Voir ID/CONF.4/22, Rapport de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 11 avril 1980.

^{6/} Voir ID/WG.283/23 du 8 février 1979, ultérieurement paru sous la cote ID/251, Les femmes et l'industrialisation des pays en développement, octobre 1981, page 12, paragraphe 4.

intervenues par la suite n'ont toutefois pas permis de pousser les études aussi loin qu'il avait été prévu et requis à l'origine. Les recherches fondamentales en profondeur menées sur le terrain durent être écourtées et le projet fut limité à cinq études pilotes menées en Colombie, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie (sur l'industrie textile), et en Sierra Leone et en Thaïlande (sur l'industrie alimentaire).

9. De plus, les délais et les ressources impartis étaient si limités que, sur la base de contacts établis par le personnel de terrain, des consultants locaux furent engagés avec pour tâche d'entreprendre les recherches sur le terrain et d'analyser le résultat de ces recherches dans les meilleurs délais possibles. Ces consultants durent nécessairement se limiter aux régions du pays dans lesquelles les opérations industrielles menées dans les secteurs appropriés avaient une certaine importance. Au cours des recherches menées sur le terrain, des entretiens furent organisés avec des responsables des pouvoirs publics et d'autres décideurs, des employeurs, des chefs d'entreprise et des travailleurs. Trois jeux de questionnaires furent utilisés pour chacun de ces trois groupes principaux^{7/}. Le secteur à couvrir, l'importance des échantillons et les méthodes d'analyse utilisées variaient considérablement d'un cas à l'autre, comme on peut le voir dans les rapports par pays^{8/}.

10. Les chercheurs locaux ont déployé tous les efforts nécessaires pour parvenir à des résultats, à des conclusions et/ou à des recommandations susceptibles de s'appliquer à chaque pays dans son ensemble et, si possible, à d'autres pays en développement se trouvant dans une situation analogue. Toutefois, du fait des contraintes imposées, les résultats et les conclusions contenus dans le présent document doivent être considérés comme provisoires et sujets à modification, à la lumière des recherches complémentaires nécessaires.

^{7/} Les questionnaires standards élaborés à cette fin figurent en addendum au présent document. Ils ont été légèrement révisés par les consultants locaux pour tenir compte de la situation de chaque pays visé.

^{8/} Le rapport intégral sur les études de cas figure en addendum au présent document : Add.1 (industrie textile) et Add.2 (industrie alimentaire).

II. RESUME DES RESULTATS ET CONCLUSIONS PRINCIPAUX

A. INDUSTRIE TEXTILE : Etude sur dossier sur la participation actuelle des femmes dans ce secteur de l'industrie et trois études de cas préliminaires menées en Colombie, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie

11. L'industrie textile et l'industrie de la confection sont de tradition considérées comme des employeurs types de travailleurs de sexe féminin notamment dans les pays industrialisés. Ces deux secteurs sont parmi les premiers à avoir été créés dans les pays en développement pour les raisons suivantes :

- i) ils utilisent des techniques simples, ii) ils nécessitent de faibles investissements en capitaux, iii) ils font appel à une grande quantité de main-d'oeuvre, iv) ils ont recours à des compétences acquises dans le secteur traditionnel et v) ils utilisent la plupart du temps des matières premières locales.

12. Au cours des récentes décennies, le textile et la confection se sont progressivement déplacés des pays industrialisés vers les pays en développement. La raison de ce déplacement tient essentiellement à l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre dans les pays industrialisés qui ont fini par avoir des difficultés à demeurer concurrentiels, ce qui a stimulé le développement des industries du textile et de la confection dans un certain nombre de pays nouvellement industrialisés.

13. Si le textile et la confection sont de tradition considérés comme des "industries de femmes" dans les pays industrialisés, ce n'est pas toujours le cas dans les pays en développement. Tout d'abord, les caractéristiques de l'emploi varient d'un secteur à l'autre. Dans la confection, les femmes constituent dans la plupart des pays en développement l'essentiel de la main-d'oeuvre dont elles représentent de 60 à 90 %. A noter cependant certaines exceptions importantes : dans certains pays d'Asie et d'Afrique, les femmes ne représentent que 20 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre, qui est pour l'essentiel constituée par des hommes travaillant dans de petits ateliers. Toutefois, dès que ces activités "s'industrialisent", la femme joue un rôle prédominant.

14. Dans l'industrie textile, la proportion de femmes est d'une manière générale moindre que dans la confection. A noter toutefois que le degré de fluctuation est plus élevé non seulement entre les pays mais aussi entre les secteurs, voire entre les fabriques. En général, toutes choses autrement égales, plus le procédé de production est techniquement perfectionné et plus il nécessite de capitaux, plus il faut former du personnel spécialisé et employer des hommes plutôt que des femmes. Le nombre de femmes employées dans l'industrie textile est aussi

fonction du degré d'industrialisation du pays et du degré de "maturité" de l'industrie textile. Toutefois, si le nombre de femmes employées dans l'industrie textile est relativement moindre que dans la confection, il demeure supérieur au nombre de femmes employées dans le secteur manufacturier dans son ensemble.

15. Le fait que, dans les pays en développement, les femmes représentent à l'heure actuelle un plus grand pourcentage de la main-d'oeuvre dans la confection et dans l'industrie textile que dans le secteur manufacturier dans son ensemble, souligne l'importance de ces secteurs pour la participation de femmes au développement. C'est là aussi une certaine forme d'avertissement quant à l'avenir. Même dans certains pays en développement (et bien entendu plus encore dans les pays industrialisés), l'industrie textile a de plus en plus besoin de capitaux et n'absorbe désormais plus une grande quantité de main-d'oeuvre féminine; elle ne joue donc plus le rôle révolutionnaire qui était le sien dans les premiers temps de l'industrialisation, en ce qui concerne l'emploi des femmes. D'autre part, plus le secteur de la confection s'industrialise et plus grand est le nombre de femmes qui y sont employées. Néanmoins, si ces deux secteurs prennent de l'importance dans les pays en développement, leur production augmente dans l'ensemble à un rythme plus faible que la production du secteur manufacturier; il conviendrait de tenir compte de cet indice lors de l'établissement des stratégies à long terme ayant pour but de faire participer de manière plus efficace les femmes au développement industriel et économique dans son ensemble. On trouvera dans les rapports par pays une indication de certaines méthodes qui pourraient être adoptées à cet égard.

16. Toutefois, en ce qui concerne l'avenir immédiat, le fait d'employer davantage de femmes et d'améliorer leur situation dans l'industrie textile et la confection peut sans aucun doute jouer un rôle important dans le processus d'industrialisation d'un certain nombre de pays en développement. Il est donc indispensable de prendre des mesures qui puissent avoir des effets immédiats sur des situations données et qui puissent aussi être efficaces dans les pays ou dans les régions visés compte tenu de leur degré actuel de développement économique et industriel. En outre, étant donné que les conditions essentielles à remplir et que les initiatives qu'il faudrait prendre pour accroître et améliorer l'emploi des femmes dans l'industrie textile et dans la confection sont les mêmes que celles qui permettraient d'accroître l'emploi des femmes dans l'industrie dans son ensemble et notamment dans le secteur moderne des services, on peut penser que les mesures à court terme prises pour parer à l'avenir immédiat dans ces secteurs seront aussi

efficaces à long terme et permettront de renforcer la participation des femmes dans un ensemble de secteurs industriels susceptibles de se développer dans les pays ou dans les régions visés. Ceci est particulièrement vrai pour les branches industrielles plus dynamiques dans lesquelles les besoins en matière d'emploi vont augmenter et le niveau des recettes va s'accroître rapidement.

17. Les résultats des études de cas menées en Colombie, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie, montrent à quel point on a pris conscience dans ces pays de la nécessité de renforcer l'intégration des femmes dans le processus de développement.

18. En Colombie, une loi ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée en 1981. On considère qu'il s'agit là d'un pas important de fait dans la lutte visant à améliorer la situation de l'emploi des femmes. Cette initiative des pouvoirs publics a été suivie par la création par les syndicats CTC et UTC du Conseil national pour l'intégration de la femme dans le développement. A noter cependant que ces mesures sont trop récentes pour avoir pu aboutir à une politique concrète d'amélioration de la participation des femmes à l'économie.

19. La Tanzanie n'a toujours pas mis en vigueur de politiques spécifiques concernant l'emploi des femmes. D'une manière générale, la législation du travail s'applique tant aux hommes qu'aux femmes et renferme des dispositions fondamentales exemptant les femmes de travail de nuit, leur faisant bénéficier de congés de maternité, etc. Le Gouvernement tanzanien s'est néanmoins engagé à respecter la Déclaration d'Arusha de 1967 ainsi que les principes d'égalité entre les sexes qu'elle renferme. Certaines mesures concrètes ont été prises pour permettre aux femmes des zones rurales et urbaines d'en retirer certains profits. Le mouvement United Women of Tanzania est particulièrement actif et efficace à cet égard.

20. En Indonésie, le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et leurs droits à l'emploi sont incorporés dans la Constitution. Des règlements interdisent de faire travailler les femmes de nuit, sous terre ou dans un environnement malsain tout en leur garantissant des congés de maternité et autres avantages. Une loi a été adoptée entérinant la ratification par l'Indonésie de la Convention No 100 de l'OIT sur le principe à travail égal salaire égal. Des mesures concrètes ont aussi été prises afin de faciliter une participation plus effective des femmes à l'économie. Il s'agit notamment de la nomination d'un ministre associé pour le rôle de la femme qui est chargé, entre autres, de

la coordination des activités gouvernementales ayant trait au renforcement des compétences des femmes, à la promotion des projets en coopération gérés par des femmes, à la fourniture de conseils pratiques et à l'organisation de la formation nécessaire permettant aux femmes d'entreprendre des activités commerciales à petite échelle, etc.

21. Ces trois études de cas mettent l'accent sur le degré élevé auquel les comportements et les valeurs traditionnels constituent un obstacle au renforcement du rôle des femmes notamment dans le secteur industriel structuré. Les comportements traditionnels continuent de prévaloir à tous les niveaux, que ce soit dans les pouvoirs publics, dans l'entreprise ou dans la famille.

22. Toutefois, dans ces trois pays, les femmes constituent une large part de la population active, qu'il s'agisse des salariés, des travailleurs indépendants et surtout, des aides familiales. En Colombie et en Indonésie, la proportion de femmes employées dans le secteur manufacturier est élevée puisqu'elle est respectivement de 36,6 % (1980) et de 49,8 % (1978). En République-Unie de Tanzanie, les femmes représentent 14 % (1980) de la population employée dans le secteur manufacturier.

23. Les industries couvertes par l'étude - industrie textile et confection - emploient une plus grande proportion de femmes que le secteur manufacturier dans son ensemble. En Colombie, les femmes représentent plus de 60 % de la population employée dans ces deux secteurs (31 % dans l'industrie textile et 78,1 % dans la confection, selon les dernières données disponibles). En Indonésie, les estimations les plus récentes font état de 67 % pour les deux secteurs (dont 96 % dans la confection et 34 % dans le secteur le moins "féminisé", le tricot). En Tanzanie, la proportion de femmes employées dans l'industrie textile et dans la confection a été estimée à 11,5 % en 1971 : toutefois, il est vraisemblable que ce pourcentage est actuellement plus élevé. Dans le secteur structuré (TEXCO), les femmes ne représentent que 2 % de la population active^{9/}.

^{9/} Un projet de formation des femmes dans l'industrie du vêtement a été lancé par les pouvoirs publics à la suite des résultats de la présente étude en République-Unie de Tanzanie. Le projet a été mis en oeuvre par l'ONUDI au milieu de 1983.

24. Si la situation de l'emploi des femmes dans l'industrie textile et dans la confection dans les trois pays couverts par l'étude est plus satisfaisante que dans le secteur manufacturier en général, le salaire des femmes dans ces secteurs est à l'image de ce que l'on observe partout ailleurs. En Indonésie, le barème appliqué par unité de production aux femmes est identique à celui appliqué aux travailleurs de sexe masculin; toutefois, les salaires hebdomadaires ou mensuels versés aux femmes sont inférieurs. Cet écart entre les salaires moyens s'explique par la différence de statut, la composition de la population active dans les divers secteurs industriels, le nombre d'heures de travail effectué, le versement d'heures supplémentaires, l'octroi de primes, etc. On rencontre relativement peu de femmes dans les catégories professionnelles de niveau élevé et à hauts salaires, elles travaillent moins d'heures, même à plein temps, et bénéficient rarement de compléments de salaire et de primes.

25. En Colombie, les salaires versés aux hommes et aux femmes dans l'industrie textile étaient en principe égaux selon les indications fournies et supérieurs aux salaires moyens versés dans le secteur manufacturier en 1979. Toutefois, les secteurs de pointe orientés vers l'exportation et à forte productivité employaient peu de femmes. D'autre part, dans les secteurs employant plus de femmes que d'hommes, les salaires versés tendaient à être faibles, tout particulièrement dans la confection, secteur dans lequel le nombre de femmes employées était le plus élevé.

26. On ne dispose d'aucune information précise sur les salaires versés aux femmes dans l'industrie textile et la confection en Tanzanie. Ce manque d'information tient au fait que même dans les centres urbains, la plupart des femmes travaillent dans le secteur non structuré. L'accès des femmes au secteur structuré est très limité étant donné que le secteur moderne est pour l'essentiel réservé à ceux qui ont pu suivre des études. De ce fait, la plupart des femmes en sont exclues; qui plus est, les employeurs tendent à les considérer comme moins fiables que les hommes. En conséquence, le marché du travail du secteur non structuré continue d'être pour les femmes la principale source de subsistance.

27. L'importance relative de l'industrie textile et de l'industrie de la confection varie selon le pays. Dans les trois cas, l'industrie textile est le secteur manufacturier le plus important, tout au moins pour ce qui est de l'emploi. Toutefois, si la Colombie a été pendant un certain nombre d'années un important exportateur de produits textiles et d'articles de confection, l'Indonésie et la Tanzanie sont des importateurs nets de produits textiles.

28. L'industrie textile et l'industrie de la confection colombiennes ont connu un développement rapide dans le début des années 70 pour atteindre leur apogée en 1976. Les investissements et l'emploi tout comme les ventes à l'étranger et à l'intérieur se sont considérablement accrus. Toutefois, à l'époque où cette étude a été entreprise, ce secteur traversait une phase de récession. D'après le modèle de développement élaboré après 1976, ce secteur devrait maintenir son niveau de production tout en perdant de son importance relative. L'accent sera désormais placé sur la production et sur l'exportation de biens de consommation durables, en particulier l'équipement ménager. L'industrie textile et la confection devront essentiellement desservir le marché intérieur, les perspectives d'exportation étant fonction des possibilités offertes par le marché des Caraïbes ainsi que de la diversification de la production et du développement des secteurs non traditionnels.

29. Dans l'actuelle crise de l'emploi, qui ne se limite pas à l'industrie textile et à la confection mais qui s'étend à l'ensemble du secteur manufacturier, les femmes traversent une situation particulièrement difficile étant donné que les pratiques actuellement en vigueur sembleraient contenir des éléments de discrimination à leur égard. Dans une conjoncture économique généralement difficile, l'emploi des femmes n'est pas considéré officiellement comme un problème prioritaire appelant des solutions immédiates.

30. Contrairement à la Colombie, l'Indonésie et la Tanzanie sont des exportateurs nets de produits textiles. L'Indonésie, où le tissage s'est bien développé, exporte des articles en coton : elle importe du fil (en particulier du fil de fibre synthétique) et des fibres synthétiques. D'après les plans de développement Repeita, la production intérieure devrait permettre de remplacer de plus en plus la plupart des importations de produits textiles. Pour les femmes qui travaillent et qui constituent déjà une grande proportion de la population employée dans l'industrie, cette stratégie de développement et ses effets sur le développement de la production du textile et de la confection devraient offrir des possibilités d'emploi accrues. Le renforcement des moyens d'éducation et de formation destinés aux travailleurs de sexe féminin permettrait d'ouvrir de nouveaux horizons non seulement quantitativement mais aussi en ce qui concerne le relèvement du statut professionnel, lequel est à l'heure actuelle généralement peu élevé.

31. A l'époque où fut lancée l'étude de cas en République-Unie de Tanzanie, l'industrie textile moderne du pays n'en était qu'à ses tout débuts. Les entreprises du pays ne traitaient alors qu'une proportion relativement faible du coton récolté, et pour la plupart exporté. De plus grandes quantités de coton

étant traitées dans le pays et la production de l'industrie textile augmentant (on s'attend que, grâce à de nouveaux investissements, au moins 60 % du coton produit sera traité sur place d'ici 1985), les femmes devraient se voir offrir de nouvelles possibilités d'emploi dans l'industrie textile. La proportion dans laquelle elles en bénéficieront dépend tout d'abord des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes et en second lieu de la croissance et de la diversification du secteur manufacturier dans son ensemble et de ses effets sur l'emploi en général.

CONCLUSIONS

32. Comme on l'a dit au paragraphe 10, toute conclusion tirée aux termes de trois petites études expérimentales ne saurait être que provisoire, de par sa nature même. Il conviendrait donc d'entreprendre des recherches complémentaires en profondeur pour pouvoir se faire une idée réaliste de la situation, en tirer des conclusions plus précises, voire formuler des recommandations en vue de l'adoption d'un programme d'action efficace. Compte tenu de ces réserves et de l'idéal voulant que les femmes jouent un grand rôle dans le développement économique mondial notamment dans les pays en développement, on a formulé les conclusions suivantes :

33. Comme le montrent les études pilotes menées en Colombie, en Indonésie et en Tanzanie, l'industrie textile et l'industrie de la confection jouent un rôle capital dans l'emploi des femmes dans de nombreux pays et il existe d'immenses possibilités de développer cet emploi et de le rendre plus rémunérateur. On ne saurait généraliser l'argument selon lequel l'industrie textile et l'industrie de la confection ne sont plus désormais des catalyseurs du développement industriel dans un certain nombre de pays, et il ne devrait pas être permis de nier la nécessité urgente d'améliorer le sort actuel et futur des femmes dans ces secteurs. Reste la question de savoir quelles mesures concrètes devraient être prises en ce qui concerne l'avenir prévisible tout comme les stratégies à long terme.

34. Le présent rapport sur ces études de cas relève certains problèmes spécifiques à chaque pays et indique des possibilités d'action immédiate. Pour ce qui est des mesures à long terme, ces études préliminaires renferment des observations sur l'opportunité d'instaurer des liens et de planifier à terme de façon que toute mesure immédiate prise en vue de renforcer la participation des femmes dans ces secteurs soit simultanément axée sur la création de

conditions dans lesquelles les femmes et leurs aptitudes sont à la fois souples et capables d'évoluer. Il faudrait prendre des mesures afin que le travail efficace des femmes dans les secteurs visés puisse aussi bénéficier aux autres secteurs industriels dynamiques et prometteurs appelés à se développer dans le cadre de l'évolution d'un monde moderne en rapide transformation. On estime que la concentration des efforts visant à renforcer la participation des femmes dans l'industrie textile et dans la confection, indépendamment des perspectives d'avenir, est appelée à avoir dans l'immédiat et à moyen terme des incidences plus marquées qu'à long terme. Il conviendrait d'élargir la portée des plans à long terme, dont l'objectif devrait être de permettre aux femmes de contribuer effectivement et équitablement au développement économique général et de participer au processus du développement industriel en particulier.

35. Autre point fondamental relevé dans les études de cas préliminaires, l'image traditionnelle de la femme et le parti-pris culturel contre la femme qui travaille hors de son foyer notamment dans les zones rurales constituent un des principaux obstacles au développement quantitatif et qualitatif de l'emploi des femmes non seulement dans l'industrie textile et dans la confection mais aussi dans l'ensemble du secteur manufacturier. Ceci s'applique tout autant à la participation des femmes dans les secteurs des services. Il s'agit là d'un problème fondamental qu'il faudra beaucoup de temps pour résoudre à moins que les femmes, les autorités locales et nationales et la communauté internationale ne s'y attaquent ensemble dans un commun effort. Les efforts déployés au plan international tels que les études couvertes par le présent rapport, devraient viser systématiquement à encourager les pouvoirs publics, dans le cadre de leurs plans et de leurs politiques nationaux de développement, à prendre des mesures pratiques afin de mettre l'accent sur la valeur économique du travail de la femme, de relever le niveau de l'éducation des femmes et d'accroître leurs possibilités dans le domaine de l'emploi. Certaines mesures ont déjà été prises de manière épisodique. Toutefois, les dispositions prises dans ce sens seraient plus efficaces si elles étaient adoptées lors de l'élaboration des plans de développement économique et si leur mise en oeuvre entraînait dans le cadre de plans d'industrialisation spécifiques. Les études de cas préliminaires par pays montrent que des mesures initiales ont été prises dans ce sens dans certains domaines; la question clef est de savoir comment aller de l'avant.

36. L'un des principaux problèmes qui se posent et qui est étroitement lié à ce qui vient d'être dit, tient à l'attitude des employeurs face au faible niveau relatif de spécialisation des femmes. Toutes les études de cas font état de ce que

l'expérience et la formation constituent le critère le plus important sur lequel on se fonde pour faire davantage appel aux femmes et, peut-être plus encore, pour améliorer leur sort. C'est donc encore une fois grâce à la formation que les femmes ont le plus de chances de voir leur sort s'améliorer rapidement. Les études par pays ont permis d'identifier un certain nombre de facteurs purement locaux, et en particulier certaines attitudes des femmes, susceptibles de compromettre l'organisation d'une formation et/ou l'utilisation des possibilités existant en la matière; des suggestions sont formulées à cet égard.

37. Autre obstacle fondamental à un renforcement quantitatif et qualitatif de l'emploi des femmes mis en évidence dans les études de cas, la difficulté qu'elles éprouvent à combiner un travail à plein temps hors de leur foyer avec leurs responsabilités familiales. La prise de mesures visant à faciliter le travail à temps partiel aiderait à l'évidence un grand nombre de femmes qui tout en ayant une expérience et des compétences précieuses, n'en sont pas moins dans l'impossibilité d'exercer une activité rémunérée. Toutefois, si l'adoption de ce genre de mesures permettrait de trouver une solution à certains problèmes immédiats, on peut douter qu'elle ait de réelles incidences sur le travail des femmes d'une manière générale et sur la vie des femmes en particulier. Celui ou celle qui exerce une activité à temps partiel ne jouit généralement pas d'un statut professionnel élevé et il est rare que les travailleurs entrant dans cette catégorie bénéficient de promotions.

38. Il serait sans doute possible de résoudre au moins une partie du problème en encourageant les pouvoirs publics à faciliter tout en y apportant une aide, la création, notamment dans les zones rurales, de petites fabriques ayant un statut de coopérative. L'existence de ce type de fabrique permettrait plus aisément d'y intégrer les travailleurs de sexe féminin ayant des responsabilités familiales. Certains pays ont déjà fait un pas dans ce sens.

39. Enfin, les études de cas ont souligné la nécessité pour les trois pays de créer des installations de puériculture appropriées dans les usines. Des suggestions précises à cet égard ont aussi été formulées dans les rapports par pays; toutefois, tous les intéressés conviennent qu'il faudrait étudier séparément et en tenant compte des conditions locales, les facteurs économiques intervenant dans la création de ce type d'installation ainsi que leur faisabilité et leur viabilité. Dans ce cas comme dans d'autres, la volonté et la capacité d'agir des responsables locaux sont décisives.

40. L'accent est placé sur le fait que la généralisation des résultats et des recommandations, notamment en ce qui concerne le long terme, ne saurait avoir

de sens que sur la base de recherches appropriées entreprises sur le terrain. Des études de terrain plus vastes permettraient d'élaborer un plan systématique susceptible de pallier les difficultés que l'on peut rencontrer dans un certain nombre de cas et, partant, d'assurer un meilleur accès, une meilleure formation et donc une meilleure intégration des femmes dans ces secteurs de l'industrie. Entre-temps, à titre de mesure initiale, certaines des suggestions spécifiques pourraient servir de base d'action au niveau local^{10/}.

B. INDUSTRIE ALIMENTAIRE : Etude sur dossier sur la participation féminine actuelle dans ce secteur de l'industrie et deux études de cas préliminaires menées en Sierra Leone et en Thaïlande

41. Le traitement des aliments, qui est l'une des activités de production connues comme étant parmi les plus anciennes de l'humanité et qui exige moins d'efforts physiques que la chasse ou l'abattage des arbres est, de tradition, l'affaire des femmes. Aujourd'hui encore, tant au foyer que dans le secteur non structuré, on le considère comme une activité typiquement féminine.

42. Toutefois, l'industrie alimentaire n'emploie pas autant de femmes que l'industrie textile ou l'industrie de la confection, dans lesquelles elles l'emportent en nombre. Si certains secteurs de l'industrie alimentaire tendent à employer une grande proportion de femmes (fruits, légumes et mise en boîte et conservation du poisson, chocolaterie et biscuiterie), d'autres branches (huiles végétales et sucre raffiné), notamment l'industrie des boissons, emploient essentiellement des hommes.

43. En Amérique du Nord et en Amérique du Sud, la proportion de femmes dans l'industrie alimentaire, considérée dans son ensemble, est, d'une manière générale, inférieure à la moyenne enregistrée dans le secteur manufacturier. En Afrique et dans les pays d'Asie, la situation varie considérablement selon la

^{10/} L'étude sur la Colombie donne par exemple d'amples détails sur l'introduction d'une formation technique garantie dispensée aux femmes durant leur travail et sur le lancement d'un système d'aide financière ou de promotion professionnelle en faveur des intéressés. La formation technique ne devrait pas se limiter à la formation des travailleurs de sexe féminin dans leur spécialité; elle devrait aussi permettre de les préparer à des tâches entraînant de plus grandes responsabilités dans l'entreprise, qu'il s'agisse du contrôle de la qualité, de la commercialisation ou de la direction du personnel. Des stages devraient être organisés pour faire connaître aux femmes leurs droits et leurs devoirs contractuels, leur indiquer les possibilités de travail contractuel et leur faire connaître aussi les droits qui sont les leurs en vertu de la législation du pays et qui devraient parallèlement être observés d'une façon plus stricte par les employeurs.

structure du secteur industriel considéré. Dans les pays d'Asie du Sud-Est nouvellement industrialisés, le nombre de femmes employées dans l'industrie alimentaire tend à être relativement élevé.

44. Dans de nombreux pays, ce secteur ne s'est pas développé aussi rapidement que l'ensemble de l'industrie, à quelques exceptions près cependant telles que celle des Etats-Unis. Il convient de noter que la consommation de denrées alimentaires industrielles est étroitement liée avec le revenu et qu'elle suit l'augmentation du produit intérieur brut par habitant. On peut donc s'attendre que dans la foulée du développement progressif, la demande de denrées alimentaires industrielles augmentera à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Etant donné que les pays en développement jouissent, par comparaison, de certains avantages dans le domaine de la production alimentaire à forte intensité de main-d'oeuvre, il est vraisemblable que le secteur de l'industrie alimentaire offrira de nouvelles possibilités d'emploi. Reste donc à savoir de quelle façon les femmes peuvent jouer un rôle plus grand et plus important dans ce secteur du développement industriel.

45. L'industrie alimentaire est un domaine extrêmement hétérogène qui se caractérise par les profondes différences tant économiques que technologiques ou administratives qui existent entre les secteurs qui la composent. Cette diversité a des effets sur la structure de l'emploi ainsi que sur les possibilités d'emploi offertes aux femmes. Dans l'industrie de la conserve des fruits et des légumes, de la conservation du poisson et des fruits de mer, de la confiserie et de la biscuiterie, les femmes peuvent mettre à profit leurs compétences ménagères. Elles n'ont d'une manière générale besoin que d'une très brève formation. Si ce travail n'exige pas de gros efforts physiques, l'environnement dans lequel il s'exerce est déplaisant et fatigant, il y fait chaud et très humide et on y enregistre un taux d'accidents du travail supérieur à la moyenne. Dans les raffineries de sucre, les graineteries ou les brasseries, le travail est tout différent. Il exige de la part de l'employé une force physique considérable (si les installations ne sont pas mécanisées) ou alors un personnel techniquement qualifié, à l'heure actuelle essentiellement composé d'hommes (si la production est fortement automatisée).

46. Dans la plupart des pays, les rémunérations offertes dans l'industrie alimentaire sont inférieures à la moyenne enregistrée dans le secteur manufacturier, même si elles sont supérieures dans l'industrie des boissons. La différence de rémunération entre les hommes et les femmes est moindre dans l'industrie alimentaire et dans l'industrie des boissons que dans le secteur manufacturier dans son ensemble.

47. Les grandes entreprises nationales jouent un rôle important dans le secteur alimentaire. Elles déterminent dans une large mesure la structure de l'emploi dans divers secteurs et dans différentes branches. La participation des femmes est donc partiellement fonction de la politique de l'emploi adoptée dans ce domaine.

48. Certaines branches de l'industrie alimentaire se caractérisent par de fortes fluctuations saisonnières de la production. En matière d'emploi, il semblerait que les fluctuations saisonnières aient davantage d'incidences sur les femmes que sur les hommes étant donné que les secteurs connaissant de fortes fluctuations saisonnières sont précisément ceux qui emploient un grand nombre de femmes (conserves de fruits, traitement du poisson). De plus, les femmes appartiennent dans bien des cas à la catégorie inférieure de travailleurs employés occasionnellement. En conséquence, s'il est possible que l'industrie alimentaire offre à l'avenir des possibilités d'emploi accrues aux femmes, il est vraisemblable que les postes qui seront dégagés le seront à titre occasionnel et saisonnier et que cette situation débouchera donc sur de fréquentes périodes de chômage.

49. Les études de cas menées en Sierra Leone et en Thaïlande ont cherché à évaluer les possibilités d'un accroissement et d'un renforcement de la participation des femmes dans l'industrie alimentaire ainsi que les contraintes qui y sont associées. En Sierra Leone, 76 % de la population active masculine et 81 % de la population active féminine travaillent dans l'agriculture. Seuls six et quatre pour cent, respectivement, de la population active masculine et féminine travaillent dans le secteur manufacturier tandis que le secteur traditionnel accapare une forte proportion des activités de l'industrie alimentaire. Les femmes jouent un rôle actif dans ce secteur, notamment dans les zones rurales. Elles s'occupent d'activités typiques telles que le moulage du riz, la boulangerie, la fabrication de l'huile, le traitement du poisson et la préparation du garri et du foofoo.

50. Les activités des femmes se limitent au marché local; elles n'ont pas en effet les compétences techniques ou administratives nécessaires et ne disposent pas de capitaux, ce qui constitue autant d'handicaps. L'approvisionnement en matières premières soulève dans certains cas des problèmes. Il serait possible d'améliorer la production dans le secteur traditionnel tant quantitativement que qualitativement et par conséquent de répondre davantage aux besoins du marché intérieur. Toutefois, comme le montre l'étude, il ne serait pas réaliste, dans la conjoncture actuelle, d'envisager des projets plus ambitieux tels que la

production d'articles destinés à l'exportation étant donné le faible degré de productivité et de capacité de production du secteur agricole dont le secteur traditionnel est tributaire.

51. Dans le secteur moderne de l'industrie alimentaire et des boissons de la Sierra Leone, les femmes représentent 11,5 % de la population active (1981). La raison de cette proportion relativement faible de femmes employées dans ce secteur tient essentiellement au fait que le taux de chômage est très élevé chez les hommes et que le niveau d'instruction des femmes est très faible. Dans la plupart des activités, les employeurs préfèrent engager des hommes. Ils arguent en effet que les femmes répugnent à accepter de faire des heures supplémentaires ou de travailler en équipe, ce qu'ils attribuent à leur manque d'aptitudes physiques et au degré élevé d'absentéisme qu'on rencontre dans leurs rangs. Enfin, le comportement social traditionnel dissuade les femmes mariées de rechercher un emploi rémunéré hors du foyer.

52. Si l'on manque de moyens d'enseignement et de formation destinés aux jeunes filles et aux femmes, on manque aussi d'orientations sur les possibilités d'emploi. On peut s'attendre qu'à l'avenir, une fois que les femmes auront acquis les connaissances de base nécessaires, la répugnance de certains employeurs de grandes entreprises à engager des apprentis et des employés de sexe féminin disparaîtra. Il faudra aussi que les femmes acquièrent la formation et la discipline qui leur permettent de constituer une main-d'oeuvre à même de tirer parti des possibilités d'emploi qui se présentent. Il ne s'agit là pour l'instant toutefois que d'une perspective à long terme.

53. Dans le secteur non structuré des petites entreprises, l'avenir apparaît meilleur pour ce qui est de la contribution effective des femmes de la Sierra Leone dans la mesure où il dépend du renforcement des activités de recherche menées sur les techniques appropriées et de l'existence de services de vulgarisation destinés à promouvoir la formation de cadres locaux de sexe féminin. L'implantation des entreprises, le caractère saisonnier de la disponibilité en matières premières et les liens existant entre petites et grandes entreprises jouent naturellement un rôle important.

54. En Thaïlande, le secteur structuré de l'industrie alimentaire est bien développé. Le pays est un gros exportateur de denrées alimentaires qui, industrielles ou non, représentent environ la moitié des exportations. Les principales activités de l'industrie alimentaire sont le moulage des céréales (riz et maïs), la conserve

de fruits et de légumes, la conservation du poisson et des fruits de mer, le raffinage du sucre, l'extraction des huiles comestibles et la préparation des aliments pour animaux.

55. On peut s'attendre que l'industrie alimentaire connaisse un développement considérable. Dans l'actuel plan quinquennal (1982-1986), l'accent est placé sur le développement de l'industrie alimentaire et des autres secteurs industriels fondés sur l'agriculture et pouvant tirer parti de l'existence des ressources intérieures immédiatement disponibles.

56. Le taux de participation des femmes parmi la population active de Thaïlande compte parmi les plus élevés du monde; c'est ainsi que les femmes représentent une forte proportion des employés de l'industrie alimentaire et de l'industrie des boissons (42 % en 1977). Le nombre de femmes employées tend à être plus élevé dans les zones rurales que dans les centres urbains. Dans les zones rurales de Thaïlande, l'industrie alimentaire est essentiellement une activité féminine. En Thaïlande, l'employé type féminin de l'industrie alimentaire est essentiellement une femme d'origine rurale, au revenu fort modeste et aux connaissances très limitées. Dans nombre de cas, elle a quitté un centre urbain pour chercher du travail.

57. Le niveau d'instruction des femmes, qui est en moyenne inférieur à celui des hommes, est un des facteurs qui déterminent le statut professionnel des travailleurs de sexe féminin, lequel est généralement peu élevé, d'où le bas niveau de leur rémunération. Si le principe de l'égalité entre les salaires est incorporé dans la législation thaïlandaise, il semblerait, dans la pratique, que ce soit seulement dans les entreprises d'État que les hommes et les femmes sont rémunérés sur un pied d'égalité. Dans le secteur privé, les femmes sont faiblement rémunérées, notamment les travailleuses non qualifiées, dont un grand nombre sont de jeunes migrantes et ne se sont vu offrir d'autre choix que d'accepter un emploi peu stable à court terme en contrepartie d'un faible salaire. La Thaïlande connaissant un excédent de main-d'oeuvre, la plupart des employeurs préfèrent engager des hommes à moins d'être sûrs de ne pas avoir à se plier à la législation du travail. Dans l'industrie alimentaire et dans l'industrie des boissons, les horaires de travail sont longs et les femmes tendent à y faire plus d'heures encore que les hommes.

58. Pour les travailleuses de Thaïlande, l'essentiel n'est pas de trouver un emploi dans le secteur manufacturier, dans l'industrie alimentaire ou dans tout autre secteur, mais d'acquérir un meilleur statut professionnel, d'être mieux

rémunérées et de voir s'améliorer leurs conditions de travail. Il ne fait aucun doute qu'une application plus stricte de la législation du travail et le recours à de meilleurs moyens de contrôle profiteraient aux travailleuses et leur faciliteraient l'accès à des postes plus stables et de plus haut niveau. Leur contribution au développement de l'industrie alimentaire aurait alors plus de sens.

CONCLUSIONS

59. Compte tenu du taux de chômage actuellement élevé chez les hommes dans les pays visés, les politiques à adopter et les mesures pratiques à prendre en vue d'accroître les possibilités d'emploi pour les femmes devront être planifiées avec une grande circonspection de façon à pouvoir maintenir et/ou renforcer le principe et l'objectif de la répartition équitable des bénéfices. Si les femmes de la Sierra Leone et de Thaïlande jouissent de droits égaux et sont protégées contre toute discrimination par la législation de leur pays, elles se trouvent en position de faiblesse sur le marché du travail. Cette situation pourrait très bien se perpétuer tant que le développement progressif de ces pays n'aura pas permis d'absorber, au moins dans une certaine mesure, l'excédent actuel de la main-d'oeuvre masculine.

60. La découverte et le développement de possibilités d'intégrer les femmes dans des professions et des activités de niveaux moyen et élevé permettraient, dans la pratique, de commencer à renforcer la participation des femmes au développement de l'industrie alimentaire. Pour ce faire, on pourrait par exemple identifier les possibilités de formation pouvant intéresser les deux sexes et encourager l'égalité d'accès. De plus, il conviendrait de créer des moyens de promouvoir les activités de l'industrie alimentaire dans les zones rurales où il existe un excédent de main-d'oeuvre féminine. Il faudrait aussi fournir des orientations sur les techniques appropriées et sur l'information relative aux mécanismes de crédit et de commercialisation. Ces activités pourraient être mises en place en coopération, ce qui permettrait d'offrir des conditions de travail plus souples que dans d'autres types d'activités et par conséquent d'en faire tout particulièrement bénéficier les travailleuses ayant des responsabilités familiales. Les rapports par pays renferment des suggestions précises sur les moyens à mettre en oeuvre à l'échelon local.

61. Il faudrait accorder toute l'attention qu'elle mérite à la nécessité d'implanter des installations de puériculture à proximité du lieu de travail (ou à proximité du foyer) et examiner par ailleurs la création d'installations au moyen de subventions accordées par l'entreprise et/ou par les pouvoirs publics.

62. Enfin, il serait indispensable d'encourager l'adoption d'une attitude positive à l'égard de l'éducation, de la formation et de l'emploi des femmes tant dans les moyens d'information que dans le grand public.

- - - - -

